



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance extraordinaire du conseil municipal tenue lundi le 9 décembre 2019 à 19 h 50 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Mario Cardin, conseiller
Myriam Cournoyer, conseillère
Guy Lambert, conseiller
Luc Latraverse, conseiller
Pierre Pontbriand, conseiller
Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Aucune personne n'assiste à la séance.

La séance extraordinaire a été convoquée par le maire, lors de la séance ordinaire du conseil du 2 décembre 2019 à laquelle tous les membres y ont assisté.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

31-12-19

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant:

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Règlement n° 540-2019 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2020
 - a) Avis de motion pour présenter le règlement n° 540-2019 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2020
 - b) Dépôt du projet de règlement n° 540-2019 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2020
- 4- Questions du public
- 5- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

RÈGLEMENT N° 540-2019 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

-Avis de motion pour présenter le règlement n° 540-2019 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2020

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Myriam Cournoyer afin de présenter à une séance ordinaire de ce Conseil, un règlement n° 540-2019 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2020.



No de résolution
ou annotation

32-12-19

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

-Dépot du projet de règlement no 540-2019 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2020

Le conseiller Roger Soulières dépose un projet de règlement n° 540-2019 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2020.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19 h 55.

ADOPTÉE

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise, M.A.P., gma
directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »